**MAIRIE DE RONGÈRES**

03150

Conseil municipal du 6 février 2020**Compte-rendu de séance**

L'an deux mil vingt, le 6 février, le Conseil Municipal de la Commune de RONGÈRES, légalement convoqué le 30 janvier 2020 s'est réuni à la mairie sous la présidence de **Madame Michelle BERTHIER**, Maire.

Etaient présents : Lionel CHIGNOL, Isabelle de CHAVAGNAC, Chantal DESSERT, Nathalie GADET, Philippe GENIN, Brigitte MAITRE, Michel MAITRE, Christophe MINET, Catherine PISSOCHET, Olivier PISSOCHET, Hervé POIGNÉ, Laurent POURRET, Dominique VERDIER

Etait absent excusé : Bertrand GAUTHIER,

Pouvoir(s) donné(s) : Aucun

Le Conseil Municipal désigne Laurent POURRET, secrétaire de séance

☞ **Mise au vote du compte rendu du conseil municipal du 13 décembre 2019 :**

Contre : 0

abstention : 0

pour : 14 voix

1) Demandes de subventions

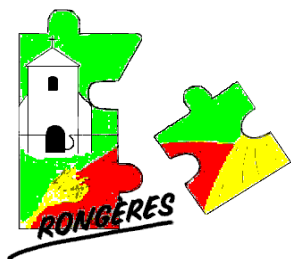
Ⓜ **Demande d'accord définitif auprès du Conseil Départemental de l'Allier pour les travaux d'amélioration énergétique au Groupe Scolaire des Erables - dispositif de soutien aux travaux sur le bâti:**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2019-02 par laquelle il avait été émis un avis favorable pour solliciter l'aide du Conseil Départemental de l'Allier dans l'optique des travaux de rénovation énergétique sur le groupe scolaire des Erables. Cette aide a été demandée dans le cadre du dispositif de soutien aux travaux sur le bâti.

Elle précise que le Conseil Départemental a donné un accord de principe pour ces travaux et qu'il appartient désormais à la commune de solliciter un accord définitif.

Pour ce faire, elle reprend le chiffrage des devis retenus ainsi que le plan de financement :

Lot n°1	Entreprises retenues	Montant HT des devis		
		Bois	PVC	isolation
Menuiserie et Isolation	Menuiserie PENE		3 365.10	
	Menuiserie MARTIN	2 197.14		
		8 035.60		
		4 230.80		
				3 820.40
SOUS-TOTAUX		14 463.54	3 365.10	3 820.40
TOTAUX		21 649.04 €		

**MAIRIE DE RONGÈRES**

03150

Lot n°2	Entreprises retenues	Montant HT des devis	
		salle des Erables	Salle de Maternelle
Chauffage	Bourbonnaise de travaux électriques	3 763.70	7 732.00
<i>SOUS-TOTAUX</i>		3 763.70	7 732.00
TOTAUX		11 495.70 €	

Lot n°3	Entreprises retenues	Montant HT des devis	
		Ecole des Erables	Ecole Maternelle
Toitures	SARL THEVENET Couvertures	28 993.32	19 182.86
<i>SOUS-TOTAUX</i>		28 993.32	19 182.86
TOTAUX		48 176.18 €	

Elle annonce donc que le montant total hors taxe des travaux s'élève donc à 81 320.92 €

Madame le Maire présente le plan de financement qui en découle :

Conseil Départemental - soutien aux travaux sur le bâti	24 396.28 €
DETR - travaux d'entretien sur les équipements publics existants	18 830.00 €
Conseil Régional d'Auvergne	20 000.00 €
<i>Total Aides Publiques</i>	<i>63 226.28 €</i>
Commune	18 094.64 €
TOTAL HT	81 320.92 €

Madame le Maire propose :

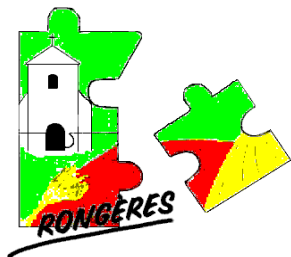
- De délibérer afin de solliciter l'accord définitif du Conseil Départemental de l'Allier pour l'attribution d'une subvention dans le cadre du dispositif de soutien aux travaux sur le bâti pour le groupe scolaire des Erables,
- De délibérer pour approuver le plan de financement,

Après délibération et vote avec 14 voix pour, le Conseil Municipal

ACCEPTE de solliciter l'accord définitif du Conseil Départemental de l'Allier pour l'attribution d'une subvention dans le cadre du dispositif de soutien aux travaux sur le bâti pour le groupe scolaire des Erables,

ACCEPTE le plan de financement tel qu'établi ci-dessus.

Pour répondre aux questions des conseillers, il est précisé que les problèmes d'étanchéité de la véranda de la cantine seront pris en charge ainsi que l'insonorisation de la salle de repas. Les radiateurs à gaz de la classe de maternelle seront supprimés.

**MAIRIE DE RONGÈRES**

03150

® **Demande de soutien auprès du Conseil Départemental de l'Allier pour les travaux de voirie 2020 - dispositif de soutien aux travaux de voirie :**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de réaliser des travaux de renforcement et de reprofilage sur plusieurs voies communales.

Voie communale n°1 : Chemin des Essues ;

Voie communale n°2 : Chemin d'Hauterive ;

Voie communale n°3 : Chemin de l'Ouche Martin ;

Voie communale n°12 : Chemin des Viallets ;

Le devis estimatif pour ces travaux s'élève à 44 177.00 € H.T.

Madame le Maire propose :

- De délibérer afin de solliciter le Conseil Départemental de l'Allier pour l'attribution d'une subvention **globalisée sur deux années**, dans le cadre du dispositif de soutien aux travaux de voirie,
- De délibérer pour approuver le devis estimatif des travaux,
- De délibérer pour approuver le plan de financement,

Après délibération et vote avec 14 voix pour, le Conseil Municipal

ACCEPTE de solliciter le Conseil Départemental pour l'attribution d'une subvention **globalisée sur deux années**, dans le cadre du dispositif de soutien aux travaux de voirie ;

ACCEPTE le montant de 44 177 € HT du devis estimatif des travaux ;

ACCEPTE le plan de financement suivant :

Conseil Départemental - soutien aux travaux de voirie	13 253.10 €
Communauté de communes Entr'Allier, Besbre et Loire - Fonds de Concours	11 026.00 €
Commune	19 897.90 €
TOTAL HT	44 177.00 €

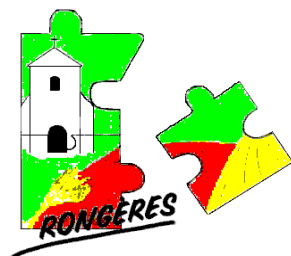
Lionel CHIGNOL informe qu'il sera sans doute nécessaire de changer l'aqueduc situé chemin des Essues vers l'ancien poulailler car un projet d'installation d'un bâtiment pour garer des engins de chantier et / ou agricoles entre autres pourrait voir le jour à moyen terme en lieu et place de ce vieux poulailler.

® **Sollicitation du Fonds de Concours de la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire pour les années 2019 et 2020 en soutien financier de ces travaux de voirie**

Madame le Maire explique que la communauté de communes Entr'Allier, Besbre et Loire a mis en place en 2018 un fonds de concours pour les communes membres.

Cette aide est octroyée de la façon suivante :

- 50 % de part forfaitaire pour chaque commune
- 25 % en fonction de la population communale
- 25 % en fonction du potentiel financier communal.

**MAIRIE DE RONGÈRES**

03150

La somme annuelle réservée à Rongères s'élève à 5 513 €.

Le fonds de concours peut être sollicité pour tout équipement ou toute opération d'investissement relevant des compétences de la commune, en lien avec l'intérêt communautaire et le projet de territoire.

Madame le Maire propose donc de déposer une demande d'aide au titre du fonds de concours pour les travaux de voirie au titre des années 2019 et 2020 dont le montant total hors taxe s'élève à 44 177.00 €.

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer sur cette demande d'aide.

Après délibération, le conseil municipal **à l'unanimité**

ACCEPTE de solliciter le fonds de concours de la communauté de communes au titre des années 2019 et 2020, dans le cadre de travaux de voirie,

MANDATE madame le Maire pour la réalisation et le dépôt du dossier concerné auprès de la communauté de communes Entr'Allier, Besbre et Loire.

2) Bureau de vote pour les 15 et 22 mars 2020

Madame le Maire informe avoir dernièrement suivi une formation sur la tenue du bureau de vote et précise qu'il est important qu'un bureau composé d'un président, de deux assesseurs et d'un secrétaire soit mis en place, chaque poste ayant un suppléant.

Après discussion, le bureau pour les deux tours des élections municipales est défini comme suit :

Présidente : Mme le Maire

Suppléant : Michel MAITRE

1^{er} assesseur : Christophe MINET

Suppléant : Lionel CHIGNOL

2^{ème} assesseur : Isabelle de CHAVAGNAC

Suppléant : Laurent POURRET

Secrétaire : Chantal DESSERT

Suppléante : Béatrice GAY

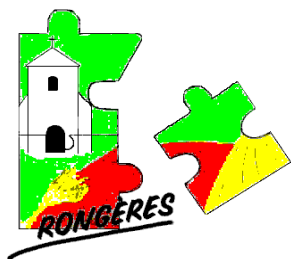
La tenue du bureau de vote pour chaque tour est ainsi convenue :

Dimanche 15 mars 2020

	<u>ELU n°1</u>	<u>ELU n°2</u>	<u>ELU n°3</u>
8 h - 10 h 30	Mme le Maire	Olivier PISSOCHET	Dominique VERDIER
10 h 30 - 13 h	Lionel CHIGNOL	Nathalie GADET	Catherine PISSOCHET
13 h - 15 h 30	Michel MAITRE	Philippe GENIN	Hervé POIGNÉ
15 h 30 - 18 h	Christophe MINET	Chantal DESSERT	Laurent POURRET

Dimanche 22 mars 2020

	<u>ELU n°1</u>	<u>ELU n°2</u>	<u>ELU n°3</u>
8 h - 10 h 30	Mme le Maire	Olivier PISSOCHET	Dominique VERDIER
10 h 30 - 13 h	Lionel CHIGNOL	Isabelle de CHAVAGNAC	Brigitte MAITRE
13 h - 15 h 30	Michel MAITRE	Philippe GENIN	Hervé POIGNÉ ou Christophe MINET
15 h 30 - 18 h	Christophe MINET	Chantal DESSERT	Laurent POURRET

**MAIRIE DE RONGÈRES**

03150

Madame le Maire propose aux membres désignés comme Présidents, assesseurs et secrétaires, une réunion en amont des élections pour faire le point sur l'organisation du scrutin et du dépouillement. Celle-ci est fixée au jeudi 12 mars 2020 à 17 heures en mairie.

Questions diverses

☞ Remplacement d'Audrey MAITRE, en congé maternité

Madame le Maire propose les plannings suivants pour organiser le scolaire et le périscolaire dans le cadre de l'absence d'Audrey MAITRE. Elle précise que les agents concernés par ces plannings seront reçus pour en discuter. Elle précise enfin que ces plannings n'entreront en vigueur qu'à la reprise d'Amandine PUY. D'ici là, en l'absence de ces deux personnes, les horaires sont organisés entre Florent GENIN et Isabelle DRIGEARD, qui les acceptent, pour éviter toute rupture de service et toute embauche précaire.

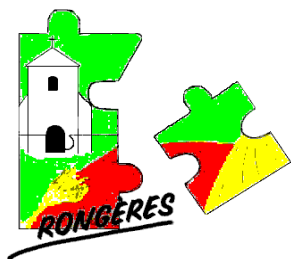
Florent GENIN / planning remplacement d'Audrey MAITRE

Ⓜ Heures / Semaine : 19 h

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
7 h - 8 h					
8 h - 9 h			Atelier		
9 h - 12 h					
12 h - 13 h 30	récréation	récréation		récréation	récréation
13 h 30 - 16 h 30					
16 h 30 - 17 h 30	garderie	garderie		garderie	garderie
17 h 30 - 18 h 30	garderie	garderie		garderie	garderie
18 h 30 - 18 h 45	rangement garderie	rangement garderie		rangement garderie	rangement garderie
	3.75	3.75	4	3.75	3.75

Soit une moyenne de 19 heures sur 15 semaines d'école= 285 heures réelles

Contrat établi sur 17 semaines (vacances de Pâques incluses) : 285/17 semaines = 16.76 heures soit un contrat de 16 h 30 avec paiement d'heures complémentaires si besoin.

**MAIRIE DE RONGÈRES**

03150

Proposition de modification de planning concernant Isabelle DRIGEARD*Heures / Semaine : 28 heures en semaine paire et 30 heures en semaine impaire*

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
7 h - 8 h					
8 h - 9 h	garderie	garderie		garderie	garderie
9 h - 12 h	Ecole	Ecole		Ecole	Ecole
12 h - 13 h	récréation	PAUSE		récréation (semaine paire) pause (semaine impaire)	récréation
13 h - 13 h 30		Ecole maternelle		Ecole maternelle (semaine impaire)	
14 h 30 - 16 h 30		Ecole maternelle		Ecole maternelle (semaine impaire)	
16 h 30 - 17 h 30	garderie	garderie		garderie	garderie
17 h 30 - 18 h 30					
18 h 30 - 18 h 45					
	6.5	8.5		semaine paire : 6.5 semaine impaire : 8.5	6.5

Soit une moyenne de 29 heures comme son contrat actuel. Aucun changement en termes de contrat.

☞ vœux aux agents communaux :

La date du samedi 22 février 2020 à 11 h en mairie est retenue.

☞ Locations du Foyer la Forterre :

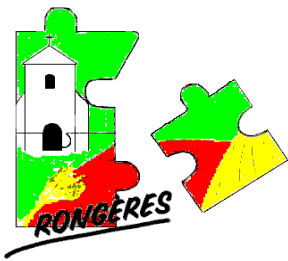
Isabelle de CHAVAGNAC fait part de son inquiétude quant à la baisse des locations du Foyer La Forterre et s'interroge sur la responsabilité du coût des consommations électriques.

Michel MAITRE informe que le boîtier de commande de la température situé vers la scène avait été dérégulé et déprogrammé. De ce fait, le chauffage ne fonctionnait plus comme il aurait dû le faire ce qui a pu engendrer des coûts supérieurs en électricité.

Christophe MINET précise avoir reprogrammé le boîtier qui est à la portée de toutes les mains. Il est cependant difficile de le mettre sous clé car le boîtier sert de sonde de température.

Une réflexion sera menée pour résoudre le problème d'accès à ce boîtier pour éviter toute nouvelle déprogrammation.

Fin de séance : 19 heures 50



MAIRIE DE RONGÈRES
03150

<u>Michelle BERTHIER, Maire</u>	<u>Lionel CHIGNOL</u>	<u>Isabelle de CHAVAGNAC</u>
<u>Chantal DESSERT</u>	<u>Nathalie GADET</u>	<u>Bertrand GAUTHIER</u> <i>Absent excusé</i>
<u>Philippe GENIN</u>	<u>Brigitte MAITRE</u>	<u>Michel MAITRE</u>
<u>Christophe MINET</u>	<u>Catherine PISSOCHET</u>	<u>Olivier PISSOCHET</u>
<u>Hervé POIGNÉ</u>	<u>Laurent POURRET</u>	<u>Dominique VERDIER</u>